



DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12/12/2025

Président : M. Xavier FORTINON

N° D-3/2 Objet : GESTION DOMANIALE - DÉSAFFECTATION MATÉRIELLE ET
DÉCLASSEMENT JURIDIQUE - ANCIEN CENTRE DE SECOURS SUR LA COMMUNE DE
PISSOS

Conseillers départementaux en exercice : 30

Votants : 30

Présents : M. Xavier FORTINON (Présentiel), M. Dominique COUTIERE (Présentiel),
Mme Rachel DURQUETY (Présentiel), M. Paul CARRERE (Présentiel),
Mme Muriel LAGORCE (Présentiel), Mme Sylvie BERGEROO (Présentiel),
Mme Eva BELIN (Présentiel), M. Olivier MARTINEZ (Présentiel),
Mme Dominique DEGOS (Présentiel), M. Henri BEDAT (Présentiel),
Mme Monique LUBIN (Présentiel), Mme Magali VALIORGUE (Présentiel),
M. Louis GALDOS (Présentiel), M. Didier GAUGEACQ (Présentiel),
Mme Christine FOURNADET (Présentiel), M. Cyril GAYSSOT (Présentiel),
Mme Agathe BOURRETERE (Présentiel), M. Frédéric DUTIN (Présentiel),
Mme Salima SENSOU (Présentiel), M. Julien PARIS (Présentiel),
Mme Patricia BEAUMONT (Présentiel), Mme Sandra TOLLIS (Présentiel),
M. Damien DELAVOIE (Présentiel), M. Jean-Marc LESPADE (Présentiel),
Mme Martine DEDIEU (Présentiel), M. Julien DUBOIS (Présentiel),
Mme Hélène LARREZET (Présentiel), M. Christophe LABRUYERE (Présentiel).

Pouvoirs : M. Boris VALLAUD a donné pouvoir à Mme Agathe BOURRETERE
Mme Sylvie PEDUCASSE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LESPADE

Absents : M. Boris VALLAUD, Mme Sylvie PEDUCASSE



Résultat du Vote :

POUR (30) : M. Xavier FORTINON, M. Dominique COUTIERE, Mme Rachel DURQUETY, M. Paul CARRERE, Mme Muriel LAGORCE, Mme Sylvie BERGEROO, Mme Eva BELIN, M. Olivier MARTINEZ, Mme Dominique DEGOS, M. Henri BEDAT, Mme Monique LUBIN, M. Boris VALLAUD, Mme Magali VALIORGUE, M. Louis GALDOS, M. Didier GAUGEACQ, Mme Christine FOURNADET, M. Cyril GAYSSOT, Mme Agathe BOURRETERE, M. Frédéric DUTIN, Mme Salima SENSOU, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, Mme Sandra TOLLIS, M. Damien DELAVOIE, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean-Marc LESPADE, Mme Martine DEDIEU, M. Julien DUBOIS, Mme Hélène LARREZET, M. Christophe LABRUYERE.

CONTRE (0) :

ABSTENTION (0) :

NE PREND PAS

PART AU VOTE (0) :



N° D-3/2

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

EN VERTU de la délégation générale donnée par le Conseil départemental à la Commission Permanente par délibération n° 4 en date du 1^{er} juillet 2021 ;

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

Constatation de la désaffection matérielle et déclassement juridique conformément à l'article L.2141-1 du Code général des personnes publiques - Ancien centre de secours sur la commune de Pissos - 145 route de Bordeaux :

Considérant que :

- le Département des Landes achève la réalisation du nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) sur la commune de Pissos, opération encadrée par les délibérations n° Ec 1⁽¹⁾ du 16 novembre 2020, n° D-2/1 du 12 mai 2023 et D-2/1 du 17 juillet 2023, ainsi que n° D-3/2 du 26 septembre 2025,
- le SDIS est en train de procéder au déménagement de l'actuel CIS, situé au 145 route de Bordeaux, commune de Pissos,

considérant qu'il convient, dès lors que le centre d'appels est opérationnel sur la nouvelle caserne, conformément à l'article L. 2141-1 du Code général des personnes publiques, de déclasser le bien actuel, ce dernier n'étant alors plus affecté à un service public,

VU la délibération n° D-3/2 de la Commission Permanente en date du 26 septembre 2025 relative à la cession à la société NATALAND, de la parcelle cadastrée commune de Pissos section U n° 2033 (telle que figurant en annexe), d'une contenance de 31a 09ca, ancien centre d'incendie et de secours, comprenant un bâtiment en bon état de conservation divisé en deux zones (sis 145 route de Bordeaux à Pissos),

considérant :

- l'absence définitive d'affectation à un service public de la caserne sis 145 route de Bordeaux à Pissos, au 1^{er} décembre 2025,
- la sollicitation de la « Société NATALAND » auprès du Département des Landes, afin qu'il cède ce bien, étant précisé que cet immeuble dépend actuellement du Domaine Public départemental, et est par conséquent inaliénable,
- le nécessaire déclassement ainsi avant cession du domaine public de cet immeuble, après l'avoir désaffecté de l'usage public et de tout service public,



- de désaffecter la caserne sise 145 route de Bordeaux à Pissos, afin de permettre la continuité d'utilisation.

- d'autoriser la procédure de déclassement du domaine public départemental de celle-ci.

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tout document afférent.

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental des Landes

X F. L _____

Plan de situation du site objet de la vente

Commune de Pissos

Direction Mobilités et Infrastructures

Publié sur le site de la Collectivité le 16 décembre 2025

Annexe

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20251212-DELD32CP121225-DE



Département
des Landes

